



## COMPTE RENDU DE LA CAPA DES CERTIFIÉS CLASSE NORMALE

### AVANCEMENT ACCÉLÉRÉ

30 avril 2021

S'est tenue aujourd'hui la dernière CAPA examinant les passages d'échelon pour les professeurs certifiés, la « Loi Transformation de la Fonction publique » dessaisissant les commissions paritaires des opérations de mutations et de promotions. Le SNALC continue de demander le rétablissement dans toutes leurs prérogatives des CAP.

La CAPA s'est ouverte, sous la présidence de M. le Secrétaire général adjoint DRH, par les déclarations liminaires des organisations représentées. Celles-ci, SNALC compris, ont regretté la fin de la tenue de CAPA pour les opérations de promotions de carrière et de mutations, qui va creuser davantage encore la défiance des enseignants à l'endroit de leur employeur. Il a été pointé du doigt l'injustice que constitue l'augmentation du quota d'avis « excellents » sans mesure compensatoire pour les candidats précédents ainsi lésés, les appréciations « à consolider » pour des collègues précédemment passé au choix et inspectés souvent entre 2012 et 2015, le nombre important d'avis seulement « satisfaisants » pour des collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière.

Le Secrétaire général adjoint pour sa part, est revenu sur certains points des déclarations. La loi « Transformation de la Fonction publique » conduit à un nouveau dialogue social, avec une évolution des rôles des syndicats et de l'administration qu'il faut bien intégrer, avec un plus grand recours à l'informatique, qui n'exclut pas cependant, pour lui, un progrès dans l'accompagnement des agents. M. le Secrétaire général adjoint n'a pas commenté les propos concernant la gestion de la crise sanitaire, cela relevant exclusivement du ministère. Il a tout de même fait part de son espoir d'une rentrée 2021 meilleure, avec vaccination plus importante au cours des semaines à venir. En ce qui concerne le PPCR que le SNALC continue de rejeter, ce système lui semble avoir amélioré la progression de carrière par l'accès assuré à la hors-classe et la création de la classe exceptionnelle (dont il reconnaît l'accès encore trop restreint), et donc avoir permis une réelle revalorisation... Chacun appréciera...

Le SNALC a dénoncé le déséquilibre entre hommes et femmes dans la répartition des promus au rythme accéléré aux 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons et la sous-représentation de certaines disciplines (cf. sa déclaration liminaire). En tenant compte des situations individuelles et de la complexité des croisements de critères à prendre en compte, ce sont trois hommes de plus – seulement – que la CAPA a pu promouvoir au tableau d'avancement accéléré d'échelon (1 au 7<sup>e</sup> échelon et 2 au 9<sup>e</sup> échelon), sur les 7 à 9 pour coller aux pourcentages du ministère. Les quotas en pourcentages édictés dans le B.O. spécial de novembre 2020 ne sont donc pas pleinement respectés, loin s'en faut, mais l'administration a entendu notre demande, sur laquelle ne nous a rejoint – en partie – qu'une seule des autres organisations syndicales. Contrairement aux dires de l'une de ces dernières, il ne s'agit pas de

« bidouillage » mais d'un réel travail de dialogue social entre employeur et représentants des employés, dans l'intérêt des collègues, et cela dans le cadre d'un PPCR dont le SNALC continue de demander la disparition parce qu'injuste et absurde. Les critères retenus pour le rééquilibrage ont été le sexe, la valeur professionnelle, l'âge, l'équilibre des promus par discipline.

*Les commissaires paritaires académiques certifiés SNALC*